Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_099-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-099 – 19 avril 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-098 à 26-115)
27 (de la délibération 26-116 à la délibération 26-128)
Pouvoirs : 3
(de la délibération 26-098 à 26-115)
2 (de la délibération 26-116 à 26-128)
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET (de la délibération 26-116 à 26-128) - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Julie FAUDET (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Laëtitia HAMON – Julie FAUDET à Michèle MOTEL (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL à Anne GADBY
Secrétaire de séance : Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le treize mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation extension de l'île ô mômes ALSH - Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations n° 24-213 et n° 24-261 en dates respectives du 24 Septembre 2024 et du 19 novembre 2024, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux des lots ci-dessous pour les travaux de réhabilitation extension de l'île ô mômes ALSH :

- Lot n°10 Electricité CFO CFA : Entreprise FAUCHÉ pour un montant de 91 869.42 € HT
- Lot n°11 Carrelage Faïence : Entreprise ATR pour un montant de 55 809.91 € HT

Dans le cadre de l'exécution des travaux des prestations supplémentaires sont nécessaires et d'autres sont à supprimer.

Lot n°10 Electricité CFO CFA :
Ajout d'une platine pour contrôle des accès (+ 463.58 € HT)
Ajout d'un répéteur de signal sur la centrale PPMS (+ 516.44 € HT)
Modification du type d'éclairage du porche extérieur (+ 115.73 € HT)

Lot n°11 Carrelage Faïence
Annulation de la réalisation de certaines chapes fluides (- 3 241.30 € HT)

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux, Sécurité, Energie et Finances – Budgets – Achats publics, réunies respectivement les 06 et 11 Mai 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_099-DE

Il est proposé :

1°) de passer un avenant n°1 aux lots suivants :

- Lot 10 Electricité CFO CFA Entreprise FAUCHÉ pour un montant de + 1 095.75 € HT
- Lot 11 Carrelage Faïence Entreprise ATR pour un montant de – 3 241.30 € HT

2°) D'autoriser la Maire à les signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .